



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210312-DPCCLLO_2021_040-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par l'entreprise HELLO BIO d'occuper les ateliers A et C de la pépinière d'entreprises de Biron, située 1360, avenue Marcel Paul – zone Naude – Plaine des Bois - 64300 Biron, à partir du 15 juillet 2020.

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la SARL HELLO BIO, la convention d'occupation précaire et d'accompagnement, pour l'occupation des ateliers A et C de la pépinière d'entreprise de Biron, située 1360, avenue Marcel Paul – zone Naude – Plaine des Bois - 64300 Biron, à partir du 1^{er} mars 2021.

Article 2 : de préciser que la convention prendra effet le 01 mars 2021, sous réserve de fournir une attestation d'assurance pour ledit local.

Article 3 : de fixer, compte-tenu de ces modifications, le loyer mensuel à 1 101,84 € HT, assorti d'un forfait de services à hauteur de 90 € HT par mois et des charges en sus.

Fait à Mourenx, le 12 mars 2021


Patrice LAURENT

